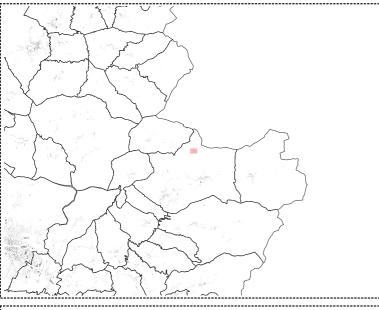
# ■ 1 PROVENCHERES-ET-COLROY







SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

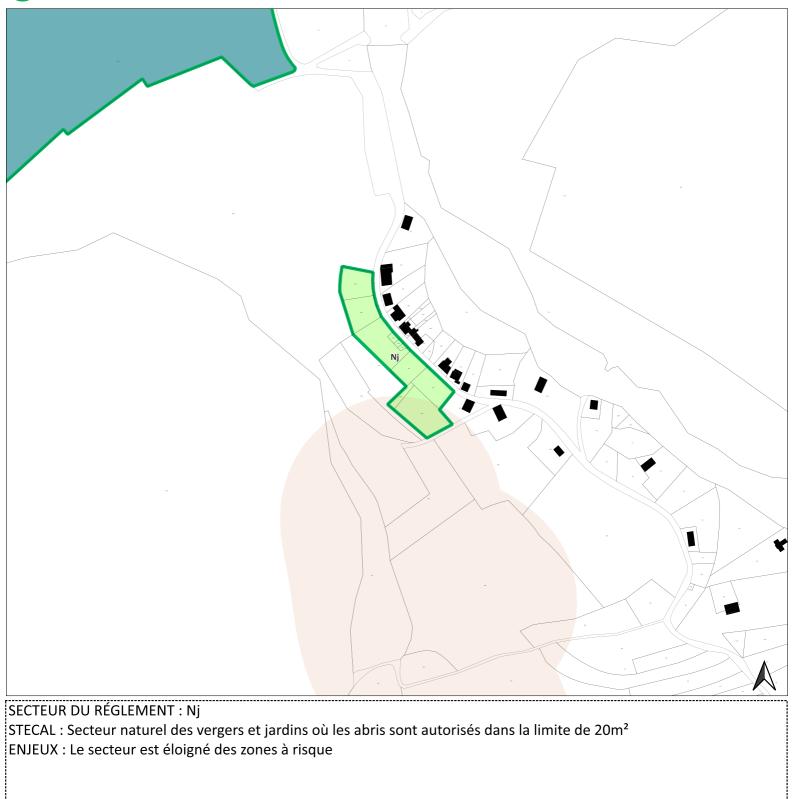
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

SURFACE (en ha) : 0.68 PROJET : > Création

> Privé

> Permettre la création d'annexes pour les maisons d'habitation en face qui ont leur jardin séparé par la route





## Enjeux liés aux risques naturels

### **CRUE CENTENALE**

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

### PPRI DE LA MEURTHE

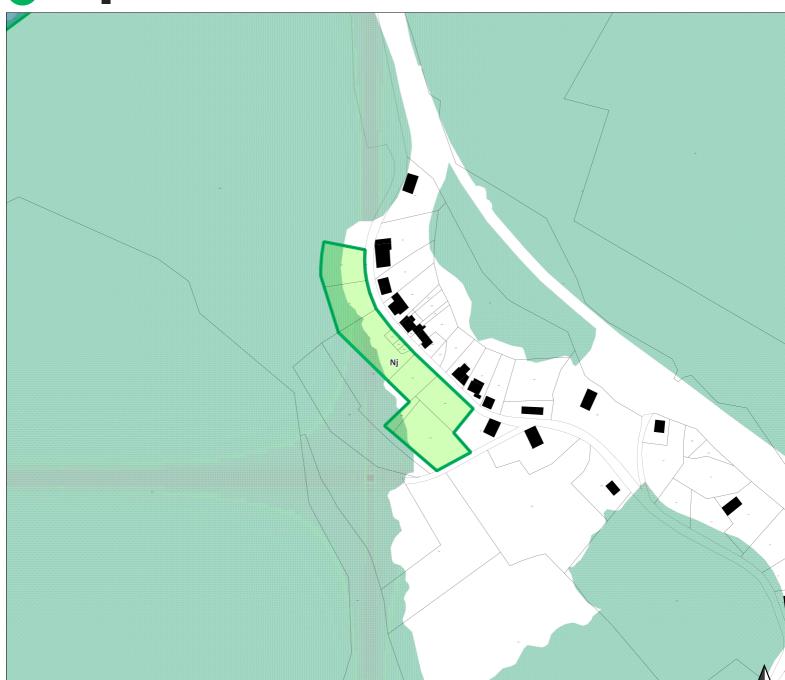
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

#### **ARGILES**

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

Réserve nationale

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers. Il s'agit des jardins des maisons en face qui n'ont pas de jardins derrière leur habitation (topographie contraignante).

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Réservoirs trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue

# PROVENCHERES-ET-COLROY



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

